

Commune de CAMPHIN-EN-PEVELE 59124

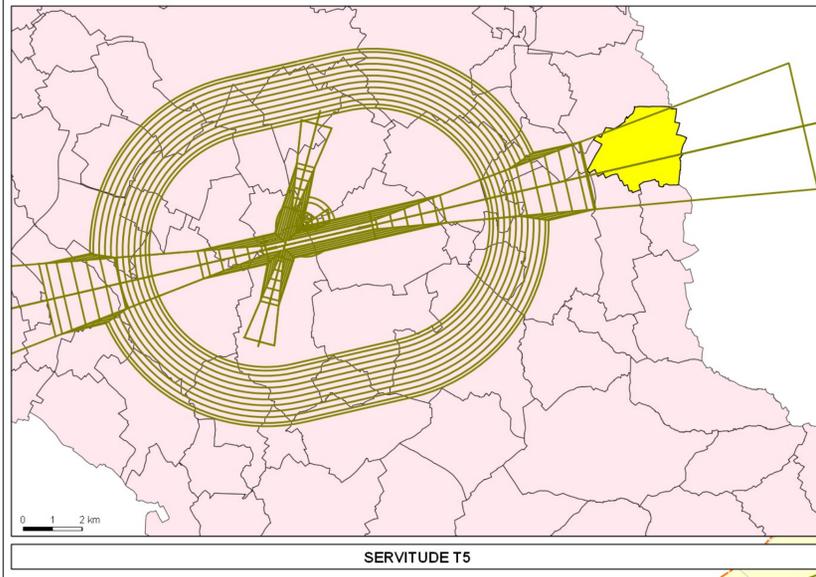
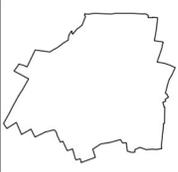
Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C)
Art. R121-1
du Code de l'urbanisme



SERVITUDE T5

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 09/04/2013

Date de mise à jour : 17/02/2013
ref : Commune de CAMPHIN-EN-PEVELE
(59124) - Carte Servitudes.agg

Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Poi - Dgfp

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- + - Frontière Belge
- == A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
Ruisseau St Calixte
- EL7 - Alignement
RD 93
- Canalisation + zone de protection
I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
Voir détail ci-contre
- INT1 - Cimetières civils et militaires
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.

